

Annick GIRARDIN  
Député  
Conseiller Territorial  
de la Collectivité Territoriale  
de Saint-Pierre-et-Miquelon

Paris, le 18 octobre 2007

-----  
Assemblée nationale  
126, rue de l'Université  
75355 Paris cedex 07 SP

Tél. 01 40 63 15 39

Fax 01 40 63 15 40

[agirardin@assemblee-nationale.fr](mailto:agirardin@assemblee-nationale.fr)  
[www.annickgirardin.fr](http://www.annickgirardin.fr)

## NOTE

d'Annick GIRARDIN, Député de Saint-Pierre et Miquelon

**Objet** : Plan d'action économique pour Saint-Pierre-et-Miquelon – XIIIème législature

La présente note a pour objet de dresser un inventaire des **projets précis** que j'estime être de nature à résoudre en grande partie les **problèmes économiques récurrents et structurels** que connaît Saint-Pierre-et-Miquelon. En cohérence avec mon programme lors de la campagne des législatives, validé par le vote des habitants de Saint-Pierre-et-Miquelon, voici mes objectifs en la matière pour cette législature :

### **I - Lever les barrières structurelles au développement économique de l'Archipel**

1. Assurer que les dotations aux collectivités évoluent au même rythme que les dépenses effectives qu'elles doivent financer

=> **Amendement** à la mission « Relations avec les collectivités locales » du Projet de loi de finances pour 2008, afin que le « contrat de stabilité » prévu à son article 12 prenne comme référence l'évolution de l'inflation à Saint-Pierre-et-Miquelon, telle qu'établie par l'IEDOM, et non l'inflation moyenne nationale (respectivement 5.7% en 2006 contre 1,6% de prévision pour 2008)

2. Majorer les dotations aux collectivités locales de l'Archipel afin de compenser les charges structurelles qui pèsent sur leurs finances

=> **Amendement** à la mission « Relations avec les collectivités locales » du Projet de loi de finances pour 2008, afin d'établir le principe selon lequel la dotation globale de fonctionnement de la Collectivité territoriale et des deux communes prend en compte ces charges structurelles, telles qu'évaluées de façon précise et chiffrées dans un rapport

remis au Parlement (concrètement, sur la base d'une mission de l'Inspection Générale des Finances).

3. A défaut, revoir les critères d'attribution du **Fonds de péréquation**, avec prise en compte des facteurs propres à Saint-Pierre-et-Miquelon qui sont source de dépenses incompressibles pour les collectivités locales, sur la base d'une analyse détaillée de celles-ci (*dont notamment, le climat, l'isolement, le niveau général de prix très élevé, y compris lors des marchés publics, le faible nombre de foyers fiscaux ainsi que les charges liées au traitement de l'eau et au traitement des déchets pour 6000 habitants*).
4. Réformer les critères d'attribution de la **dotation de continuité territoriale** :

Les critères d'attribution de la dotation de continuité territoriale (deux critères, « distance x population » et « distance x trafic aérien ») sont construits en défaveur de Saint-Pierre et Miquelon. Aujourd'hui, selon les critères définis par la collectivité territoriale, ce sont moins de 700 personnes qui touchent une aide de 250 euros pour un billet A/R. Ceci n'a pas d'effet conséquent pour atténuer le prix du voyage en métropole lorsque le prix moyen de celui-ci est de 1300 euros, plus élevé que partout ailleurs dans les DOM-TOM et non pris en compte dans le montant de la dotation. Ainsi, pour que celle-ci ait véritablement l'effet voulu, il faut en modifier les critères pour en tripler l'enveloppe, ce qui permettra de doubler le montant versé aux bénéficiaires (passant de 250 à 500 euros) tout en assurant que l'on puisse répondre à toute la demande sur Saint-Pierre comme à Miquelon, sans avoir à passer par une liste d'attente.

5. **Passeport mobilité** : Généraliser le bénéfice de ces mesures à l'ensemble des jeunes devant se rendre sur la métropole. En effet, le dispositif a été conçu par rapport aux DOM, ce qui explique que **seuls sont pris en compte les départs pour l'Université**. Or, devant l'offre de formation très réduite à Saint-Pierre et Miquelon, notre archipel présente la particularité d'avoir **de nombreux départs en métropole plus précoces**, au niveau du secondaire. Ceux-ci ne font aujourd'hui l'objet d'aucun accompagnement de l'Etat.

6. Une aide exceptionnelle à la **remise en état du réseau routier**, tant sur Miquelon-Langlade que sur Saint-Pierre, est une nécessité à l'heure actuelle, au regard de son état désormais catastrophique et des enjeux en termes de développement commercial et touristique.

## **II – Dossiers urgents – Filière pêche et aquaculture**

### 1. Le secteur de la pêche et de l'aquaculture

Ce secteur a grand besoin d'une **restructuration** : son avenir en dépend et passe obligatoirement par une réorganisation de toute la filière professionnelle. Une mission d'audit sur cette filière à Saint-Pierre et Miquelon vient à ce titre de se terminer et devrait rendre ses conclusions au Gouvernement avant la fin du mois d'octobre. Cette restructuration va de l'évaluation de la ressource à la commercialisation des produits, en passant par la modernisation de la flottille, l'attribution des quotas, la mise aux normes des usines, ou encore le traitement des espèces, le conditionnement et un soutien public à l'exportation.

- Interpêche : La convention liant l'Etat à la société Interpêche, en faveur de l'emploi, doit se terminer à la fin de l'année.

- Si je pense qu'il est primordial, dès lors qu'un système n'est plus satisfaisant, d'avoir le courage d'en changer. J'estime également que ce changement se doit d'être réfléchi en partenariat avec tous les acteurs du secteur concerné et s'accompagne dans sa mise en place, peu important le secteur, par des dispositifs de soutien techniques scientifiques, financiers ou commerciaux. Mais ce changement ne peut se faire dans la précipitation ou sous fond de crise sociale au risque de déstabiliser l'économie de l'Archipel. Il est donc souhaitable que cette convention soit prolongée le temps suffisant à une réorganisation locale.

Il me semble plus sérieux et raisonnable d'anticiper que de gérer une crise annoncée.

- Le projet de construction d'un navire de pêche par la société Nouvelles Pêcheries est un axe important pour la pleine exploitation de nos quotas de pêche sur l'archipel et la restructuration de la filière pêche. Ce projet doit être soutenu par l'Etat, au-delà des montants indiqués au contrat de projets 2007-2013, le coût du projet ayant été sous-évalué.
- Dans le cadre de la diversification du secteur aquacole, le projet EDC doit bénéficier d'une aide à l'investissement et la mise aux normes de l'usine de manière urgente, afin de permettre une exploitation répondant aux exigences européennes (marché visé pour la commercialisation). Il est également important que l'entreprise obtienne un soutien supplémentaire de l'Etat pour lui redonner le souffle financier nécessaire à son développement.
- Le dispositif de sortie de flotte doit être étendu et renforcé pour Saint-Pierre et Miquelon, car son inaccessibilité actuelle pour les acteurs de la filière pêche constitue un frein à la restructuration nécessaire aujourd'hui.

2. Transport : le problème du transport est un facteur de blocage pour le développement de l'Archipel, tant en matière de fret que de passagers. Il faut revoir la **convention de service public** pour organiser un service performant dont le coût sera visible et **transparent**. Il est vital pour le développement économique de Saint-Pierre-et-Miquelon que le coût du transport, tant à l'importation qu'à l'exportation, diminue pour l'utilisateur, ce qui passe inmanquablement par un accompagnement accru de l'Etat.

Au-delà, il faut impérativement trouver les solutions qui permettront d'obtenir le financement des travaux de **mise aux normes des infrastructures portuaires** de Saint-Pierre et de Miquelon qui s'imposent de façon urgente et constituent la clé de voûte de tout développement durable de notre Archipel. Le port de Saint-Pierre est au centre de toute perspective de développement des activités liées aux hydrocarbures, au tourisme, ou à un approfondissement de la coopération régionale : ne pourrait-on pas faire du port de Saint-Pierre une vitrine de la France et de l'Europe en Amérique du Nord ?

3. Cellule scientifique : soutenir la mise en place d'une **cellule scientifique maritime**, nécessaire pour l'accompagnement des projets de diversification économique, notamment dans l'aquaculture. Cette cellule exploiterait les atouts naturels de notre archipel et pourrait associer, dans le cadre de la **coopération régionale**, une présence digne de ce nom d'IFREMER et du CNRS, d'une part, et le service Pêche et Océans canadien, d'autre part. Il s'agirait enfin, en cohérence avec les conclusions des travaux de consultation du Grenelle de l'Environnement, d'un puissant facteur de préservation de la riche **biodiversité** de notre Archipel et de promotion du produit touristique « Saint-Pierre-et-Miquelon ». Il faut à ce titre étudier les possibilités de faire de Saint-Pierre-et-Miquelon une vitrine, à l'échelle régionale et internationale, des énergies renouvelables : cela passerait par une intensification de l'**investissement éolien** sur Miquelon, mais aussi et

surtout l'exploitation du **potentiel hydraulique** des courants marins de nos îles. C'est enfin l'occasion de créer, dans le cadre du plan d'action pour la biodiversité, un poste DIREN auprès de la Direction de l'Agriculture et des Forêts dont le manque se fait aujourd'hui sentir.

4. Faire le choix du développement par les **technologies de l'information et de la communication**, conditionné par un **soutien financier de l'Etat** au projet de raccordement de notre archipel au réseau nord américain par le biais d'une liaison par **fibres optiques** (dossier en cours de montage).
5. Emploi et formation : une préoccupation existe au sein du projet de loi de finances pour 2008 quant à la pérennité des aides à l'emploi et la formation outre-mer suite au transfert de leur gestion au Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi, qui s'est réduite par une réduction de l'enveloppe globale de 20 millions d'euros par rapport à 2007.

Ensuite, même posée à échelle très réduite (une dizaine de cas individuels), la question de la pérennisation des postes initialement institués dans le cadre des **emplois-jeunes** et qui concernent le secteur de l'animation sportive et socioculturelle est récurrente. Ces emplois, qui contribuent au lien social en fixant des jeunes sur des occupations ou des projets bien encadrés, ont démontré leur utilité collective et l'opportunité de leur maintien lorsqu'ils sont portés par des cadres associatifs structurés et professionnalisés.

Une **prorogation** pour trois, voire cinq ans, des **conventions pluriannuelles dégressives** faisant suite aux **conventions nouveaux-services – emplois jeunes**, sur la base du niveau d'aide de la dernière année (9180 euros) répond à la situation décrite et sauvegarderait des projets associatifs d'une importance majeure dans l'archipel.

6. La question du **statut européen de Saint-Pierre et Miquelon** : une **étude comparative** de faisabilité d'un passage du statut de PTOM au statut de RUP s'impose, notamment pour ouvrir l'accès aux programmes européens, dont le **régime spécifique d'approvisionnement**, qui permettent de surmonter les barrières structurelles au développement des territoires ultrapériphériques. Si le Gouvernement insiste pour associer le statut européen de RUP au statut français de DOM, alors **il est impératif qu'il compense lui-même les contraintes que l'Europe reconnaît et adresse dans le cadre du statut de RUP.**
7. Dans le cadre de l'action ADEME concernant l'amélioration de l'habitat, nous rencontrons des difficultés en raison de **l'absence de l'« ANAH »** (Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat) à Saint-Pierre et Miquelon. En effet, cet organisme qui subventionne l'amélioration de l'habitat n'est présent en outre-mer que dans les DOM. Il est impératif d'**étendre son périmètre d'intervention** à Saint-Pierre et Miquelon et les autres collectivités territoriales d'outre-mer. Ceci permettrait également de faciliter l'accès à la propriété.

Concernant l'accès à la propriété, d'autres mesures doivent aussi être étendues à l'archipel : prêts à taux zéro et principe de la maison à 100 000 euros.

Enfin, j'ai animé, au cours de ces derniers mois, et en parfaite collaboration avec M. Denis DETCHEVERRY, Sénateur de l'archipel, une série de **rencontres et de sessions de travail thématiques** avec l'ensemble des acteurs économiques du territoire. Les résultats intégraux seront dans les prochaines semaines remis au Secrétariat d'Etat à l'Outre-Mer dans le cadre de la préparation de la loi d'orientation pour l'outre-mer.